

La Présidente

Paris,

Madame, Monsieur,

La CNIL a pu observer, ces dernières années, que les candidats, comme les partis qui les soutiennent, ont de plus en plus recours à des traitements de données à caractère personnel, en particulier pour effectuer des opérations de communication politique (par téléphone, voie électronique, etc.).

Dans ce contexte, et **dans la perspective des prochaines élections législatives**, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité, pour les candidats et les partis, de respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment, le règlement général sur la protection des données (ci-après le RGPD).

Afin d'apporter aux candidats et aux partis politiques une vision claire du **cadre juridique**, la CNIL propose différents contenus relatifs à la vie politique, directement accessibles sur son site internet et qui sont régulièrement mis à jour (<https://www.cnil.fr/fr/partis-politiques-et-candidats>).

J'attire particulièrement votre attention sur les fiches relatives à la **prospection par appel et sms** (<https://www.cnil.fr/fr/la-communication-politique-par-telephone>), aux droits des électeurs, en particulier l'information des personnes prospectées (<https://www.cnil.fr/fr/les-droits-des-electeurs>), et à la réutilisation des données issues de fichiers préexistants (<https://www.cnil.fr/fr/les-fichiers-utilises-en-communication-politique>).

Je ne doute pas que vos candidats prendront les mesures nécessaires pour inscrire leurs traitements, notamment dans leurs relations de sous-traitance avec des tiers, dans le strict respect de la réglementation relative à la protection des données, conformément au principe de responsabilité promu par le RGPD.

Par ailleurs, outre l'accompagnement des différentes formations politiques et des candidats, la CNIL répond aux interrogations des électeurs quant à l'utilisation de leurs données, recueille leurs signalements et plaintes, puis, sur cette base, procède à des contrôles et, le cas échéant, adopte des mesures correctrices.

A cet égard, dans le cadre de la récente campagne des élections européennes, la CNIL a enregistré 167 signalements, essentiellement pour des opérations de prospection par SMS.

Tirant les enseignements de cette séquence, **je vous informe que la CNIL effectuera des contrôles formels auprès des partis** qui susciteront le plus de plaintes et de signalements au cours de la campagne des législatives anticipées, en vue notamment d'adopter des mesures

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 – 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr

correctrices. Elle procédera également à la publication du présent courrier, ainsi que, le cas échéant, du nombre de signalements reçus en précisant la répartition par parti.

Enfin, dans le but de pouvoir répondre aux demandes des personnes concernées et d'anticiper au mieux les actions à mener pour garantir la protection des données des électeurs, **je vous prie de bien vouloir, avant le 22 juin 2024, répondre aux questions suivantes :**

- votre parti et les fédérations locales vont-ils mettre à disposition des candidats des outils en vue de procéder à des opérations de prospection politique par voie électronique ?
- en cas de mise à disposition d'un fichier, pouvez-vous préciser l'origine des données ?
- par quel canal de communication envisagez-vous de communiquer : SMS, courriels, automates d'appels ?
- dans ce cadre, est-il prévu d'avoir recours à un/des prestataires ? Si oui lesquels ?
- quelles sont les mesures prévues pour informer les personnes sur les traitements mis en œuvre à des fins de prospection politique ?
- auprès de qui/comment les personnes concernées peuvent-elles exercer leurs droits ?

Afin de permettre un dialogue rapide et efficace avec votre organisation, il serait particulièrement utile que les services de la Commission puissent disposer **d'un point de contact que vous voudrez bien nous indiquer.**

Les services de la Commission restent à la disposition de vos équipes pour établir un premier contact, faciliter les échanges et l'obtention d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Laure DENIS